



**COMMUNE DE SANNES**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU Mardi 3 juin 2025 A 18 H 00**

**Président de la séance :** Eve Maurel

**Secrétaire de séance :** Armelle TOUATI

**Membres présents :** Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Frédéric AMOURDEDIEU, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Claude GARCIN ; Christelle ORGIAS-MANZONI,

**Absents/Pouvoirs :** Bruno PEREZ

**Quorum :** présents 9/10

**Ordre du jour :**

- Délibération 2025-22 Création d'un emploi non permanent à temps non complet dans le cadre d'un accroissement d'activité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Présentation des 3 plans de réaménagement du T3 communal et choix

**Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées**

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2025-22	Création d'un emploi non permanent à temps non complet dans le cadre d'un accroissement d'activité		9	0

**Demande de scrutin particulier :**       Oui                       Non

Résultat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)

Madame le Maire a sollicité le conseil municipal pour choisir le plan de réaménagement du T3 communal qui semble le plus pertinent.

**Teneur des discussions en cours de séance :**

Madame le maire ouvre la séance à 18h10, après avoir constaté le quorum et désigné Armelle TOUATI comme secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour et approbation du PV du précédent conseil municipal.

**Délibération 2025-22 Création d'un emploi non permanent à temps non complet dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

**Rapporteur : Madame le Maire**



Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'en vue de la future mutation de la secrétaire générale, il convient de procéder au recrutement d'un agent afin de réaliser un tuilage sur le poste entre septembre 2025 et mars 2026, date de départ définitif de la secrétaire générale de la commune.

Après réflexion, Madame le Maire propose la création d'un emploi non permanent à temps non complet de 28h hebdomadaire afin de réaliser ce tuilage.

Madame le Maire précise que les procédures légales de recrutement seront suivies et qu'un candidat s'est déjà fait connaître pour occuper le poste.

Présentation des 3 plans de réaménagement du t3 communal :

Madame le Maire explique aux élus municipaux que dans le cadre de la rénovation énergétique du T3, Vacluse Ingenierie a conseillé à la commune de se faire accompagner par un architecte, notamment pour la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux. Suite à différents échanges et visite sur site, l'architecte a donc proposé 2 autres plans d'aménagement en plus de celui initialement présenté par Soliha. Madame le Maire demande à chaque élu de se prononcer sur le plan qui lui semble le plus pertinent. A l'unanimité des présents, le conseil municipal choisit le plan n°3 et demande à Madame le Maire le planning prévisionnel. Il est expliqué que l'architecte présentera un devis de ses prestations ainsi que le prévisionnel des travaux prochainement, l'ensemble des éléments financiers et organisationnels seront présentés dans une délibération cadre au prochain conseil municipal.

#### Divers :

**Cabanon agricole :** Le cabanon agricole dont la commune est propriétaire au Nord du cœur de village est en état de délabrement. Un maçon a été sollicité pour faire un diagnostic, notamment au niveau de la toiture. Il conviendrait de renforcer la charpente et la toiture, retirer l'arbre qui s'insère par les fenêtres et refaire une petite dalle de propreté à l'intérieur. Le devis est en attente de réception. Par la suite, il sera envisageable de le mettre en location pour du stockage uniquement, le sujet sera abordé au prochain conseil municipal.

**Cimetière :** Le dépositoire est installé, les cavurnes sont retirées. L'habillage du dépositoire et la plaque de l'ossuaire sont commandés et devraient être posés d'ici l'été. Un banc et une poubelle seront installés prochainement en intérieur et à l'extérieur du cimetière.

**Fête de la St Pierre :** Elle aura lieu le 28 juin 2025 à partir de 17h30. Activités pour les enfants proposées puis discours du maire à 18h30, présentation en image des actions réalisées sur la commune depuis 5 ans ; elle se clôturera par un apéritif offert par la mairie. A cette occasion le restaurant proposera un repas et une soirée animée.

**Camping des Chênes Verts :** Madame le Maire informe le conseil municipal du vote majoritaire en faveur de l'achat du Camping des Chênes Verts par Cotelub.

Madame le Maire clôture la séance à 19h30.

---

Signature du président :

Signature du secrétaire :